avait pas et qu'aucune disposition n'avait été prise.

A la page 7, du mémoire de l'amiral Landymore, quelques lignes reflètent les sentiments de nombre de députés. Voici:

Mais comment peut-on appuyer ou rejeter une thèse quand on ne sait pas de quoi il s'agit? Pour ma part, dès le début, j'ai dit sans ambages que si l'unification se réalisait dans la mesure extrême où le voulait la rumeur, de sorte que la marine perdrait son identité, il faudrait qu'elle suscite d'évidentes améliorations sur le plan de l'efficacité et des économies, sans quoi je m'y opposerais.

Voilà l'attitude adoptée par l'amiral dès que le ministre eut énoncé son concept d'intégration et d'unification des trois armes; il est demeuré au poste et a tenu jusqu'au bout après le départ de l'amiral Brock et le congédiement de certains autres. Selon lui, il fallait que l'intégration suscite d'évidentes améliorations sur le plan de l'efficacité et des économies, sans quoi il s'y serait opposé.

Il est futile de le demander, je le sais, mais le ministre nous dirait-il pourquoi on s'oppose à ce qu'un officier supérieur exprime pareil avis? L'officier ne montre-t-il pas ainsi qu'il s'intéresse vivement à l'efficacité des trois armes et aux économies réalisables? Cet officier n'a-t-il pas exprimé un point de vue que nous, de ce côté-ci, aimerions voir prévaloir? Ne prend-il pas ses fonctions au sérieux en voulant examiner tout changement radical proposé, afin de s'assurer qu'en toute conscience, il peut l'approuver, en voulant en examiner le bien-fondé afin de s'assurer des améliorations qui en découleraient, en voulant exprimer sa désapprobation s'il n'y voit aucune amélioration? C'est ce que cet officier faisait, et personne n'ignore comment on l'a traité.

J'aimerais bien savoir, monsieur l'Orateur, comment je pourrais faire comparaître le ministre devant le comité des privilèges et élections ou devant le comité de la défense, où je pourrais faire témoigner les officiers supérieurs mis à la retraite ces dernières années ou ceux qui ont dû prendre prématurément leur retraite, surtout qui ont démissionné parce qu'ils étaient las du manque de planification et de politique du ministre. A pareil comité, on ne laisserait pas le ministre intervenir de façon intempestive. On l'inviterait à se taire s'il cherchait à interrompre ceux qui demanderaient à d'autres d'établir ce qui en est. Ainsi, nous obtiendrions des faits, et non des paroles de propagande de la part du

Je comprends fort bien qu'il craigne éperdument de se trouver dans une telle situation.

Je comprends très bien aussi ceux qui pensent que le parti libéral encaisserait un dur coup si l'on montrait que le ministre n'est, en réalité, qu'un dupeur. Je sais pourquoi ce parti appuie le ministre avec un empressement aussi servile et qu'il nous refuse les renseignements dont nous devrions disposer avant de nous prononcer sur une question d'une telle importance.

J'avoue que je n'approuve pas la déclaration du député de Fraser Valley. A mon sens, c'est abdiquer entièrement sa responsibilité de membre de la Chambre des communes que de dire: «Je ne saisis pas la signification du présent bill, mais je vais l'appuyer». Monsieur l'Orateur, si le ministre ne peut pas jouer cartes sur table, s'il n'est pas en mesure de nous révéler les faits de manière qu'il nous soit possible d'accorder notre appui au gouvernement, ce dernier n'a certes pas le droit d'exiger que nous nous prononcions. En pareilles circonstances, nul député ne saurait accorder aveuglément sa confiance au ministre.

Je répète qu'il existe un point fondamental de logique que la plupart d'entre nous appelle le bon sens depuis que nous avons l'âge de raison. Quand on discute, il faut se garder d'imiter le député de Lincoln (M. McNulty), qui voudrait trancher le débat par un oui ou par un non. Si les faits vous donnent raison, il faut présenter ces faits et chercher à convaincre l'adversaire de la vérité de votre thèse.

Y a-t-il quelqu'un ici, monsieur l'Orateur, pour s'opposer à cette façon d'aborder une question et d'essayer de convaincre autrui qu'on a raison? Le député de Lincoln, qui a cité si abondamment le discours dépassé du général Foulkes, veut-il laisser entendre que le ministre a peur de révéler les faits à moins d'être sûr que ces faits renforceront sa thèse? Certes, les vis-à-vis, ainsi que le député de Fraser-Valley, ont dû songer que, si les faits existent, le ministre devrait être heureux et fier de les exposer, afin de prouver de façon irréfutable ses déclarations et de confondre ses détracteurs.

Dans son discours, le député de Leeds (M. Matheson) a félicité le ministre d'avoir fourni tant de renseignements. Je me demande
si le député a déjà plaidé. Je le vois appeler
un témoin et assurer au juge qu'il peut avoir
confiance en lui. Que le juge lui dise: «Oui,
mais n'a-t-il pas été trouvé coupable de parjure récemment? Dois-je encore le croire?»
le député répondrait: «C'est un excellent garçon; prenez sa parole, de toute façon».